

SICTOM du VAL de SAONE
Convocation du 06 décembre 2023
Délibération du Comité Syndical
Séance du 14 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18/12/2023

ID : 070-257001024-20231214-2023_12_CR-DE



Après une première convocation en date du 27 novembre 2023, pour une séance le 5 décembre 2023, le quorum n'ayant pas été atteint, la séance est reportée comme suit :

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à 18 heures 30, les membres composant le comité du Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères du Val de Saône, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, après convocation légale, sous la présidence de M. Éric MASOYÉ, Président.

Nombre de délégués en exercice : 92

Etaient présents : 12 délégués

M PETITJEAN Mickaël, M BERTRAND Laurent, M FRECHIN Eric, M BIGAND Michel, M GAUTHIER Frédéric, M DOILLON Marc, M NOLY Christian, M PIERRE Nicolas, Mme HENRICOLAS Catherine, M MADIOT Christophe, M PITOLLET Jean-Louis, M MASOYE Éric.

Etaient absents représentés : 4 délégués

M CATALOT Stéphane donne pouvoir à Monsieur FRECHIN Eric,
M CHAVECA Joseph donne pouvoir à Monsieur MADIOT Christophe,
M BUCHER Noël donne pouvoir à M DOILLON Marc,
M GRENIER Rémy donne pouvoir à M MASOYE Eric.

Etaient absents excusés : 14 délégués

Mme GARRET Claudine, M CHAUDOT Jean-Marie, Mme PASSARD Claude, M HAUSTETE Cédric, M MILLERAND Jean-Jacques, Mme VERNE Marie-Christine, Mme PICARD Christine, M JASSEY Lionel, M MADIOT Eric, M MARCEL Dominique, M ROSSE Christophe, M PECHINIOT Jean-Pierre, Mme DUPRÉ Marie-Pierre, Mme BAILLY Severine,

Etaient absents non représentés, non suppléés : 62 délégués

Mme GROSJEAN Stéphanie, M REGENT Gilles, M MENAUCOURT Thomas, M BORDOT Michel, Mme JAVELET Cindy, M JANNIN Claude, M BARTHELEMY Pascal, M SAVIN Thierry, M FENOL Gérard, Mme CARMANTRAND Claude, M GONDELBERG Luc, M HUGEDET Didier, M BERTIN Guy, M LANAUD Anthony, M ROUGET Guillaume, M CHAMBON Jean-Noël, M DUPLAIN Roland, M LAMBERT Philippe, M JOBARD André, M CHAUDOT Olivier, Mme GAUTHIER Claire, Mme SCHWOERER Sandrine, M DURGET Arnaud, M DEMAILLE Christophe, Mme METRIS Gaele, M MARCAIRE Alexandre, M GOUX André, M AUBERT Lionel, M CHEMINOT Didier, M BOMPY Xavier, M BURNEY Gérard, M TISSERAND Franck, Mme BEAUMONT Isabelle, M LE BRAY Thierry, M ROGER Bernard, M BILQUEZ Raymond, M CHAUSSE Jean-Pierre, M NAJI Hicham, M BAILLY Laurent, M SIMON Tony, Mme MIGNARD Evelyne, M MARCHAND Serge, M MOLLE Philippe, M POULIN-LAGARDE Claude, M FAILLACE Jean-Carlo, M NONOTTE Jean-Michel, M AWIGNANO Dominique, M LORIOZ Pascal, M LAURENT Franck, M HENNING Frédérick, Mme BEAUDOIN Magalie, M HORCHOLLE Benoit, M ROBERT René, M JEANNEY Christian, Mme SALOMON Marie-Claire, M CHASSARD Jean-Jacques, M LEYVAL Benjamin, M MEULE Maurice, M FRANCHEQUIN Yannick, M BAULEY Roland, M RACINE Philippe, M BAUDIER Adrien.

Monsieur PIERRE Nicolas a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18/12/23



ID : 070-257001024-20231214-2023_12_CR-DE

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 11/10/2023

Monsieur le Président propose, aux membres du Comité Syndical, d'approuver le compte rendu de la dernière séance du Comité Syndical.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la séance du Comité Syndical du 11/10/2023.

Votes : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Président,
Éric MASOYÉ

COMPTE RENDU SÉANCE COMITÉ SYNDICAL 11/10/2023

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18/12/2023

ID : 070-257001024-20231214-2023_12_CR-DE



SICTOM du Val de Saône

L'an deux mille vingt-trois, le 11 octobre à 18 heures 30, les membres composant le comité du Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères du Val de Saône, se sont réunis à la salle Jeanne D'Arc de SCEY sur SAONE, après convocation légale, sous la présidence de M. Éric Masoye, Président.

Nombre de délégués en exercice : 92

Étaient présents : 47 délégués

Mme GROSJEAN Stéphanie, Mme GARRET Claudine, M JANNIN Claude, M CHAUDOT Jean-Marie, Mme PASSARD Claude, M PETITJEAN Mickaël, M BERTRAND Laurent, Mme CARMANTRAND Claude, M GONDELBERG Luc, M HUGEDET Didier, M FRECHIN Eric, M LANAUD Anthony, M CHAMBON Jean-Noël, M JOBARD André, M BIGAND Michel, M GRENIER Rémy, M DURGET Arnaud, M HAUSTETE Cédric, M GAUTHIER Frédéric, M DOILLON Marc, M MARCAIRE Alexandre, M AUBERT Lionnel, M CATALOT Stéphane, M BOMPY Xavier, Mme VERNE Marie-Christine, M NOLY Christian, Mme PICARD Christine, M PIERRE Nicolas, M BAILLY Laurent, M MARCHAND Serge, M NONOTTE Jean-Michel, M LORIOZ Pascal, M COLLOT Olivier, M CHAVECA Joseph, M BONJOUR Philippe, Mme BEAUDOIN Magalie, M MADIOT Eric, M MADIOT Christophe, Mme SALOMON Marie-Claire, M CHASSARD Jean-Jacques, M ROSSE Christophe, M PECHINIOT Jean-Pierre, Mme DUPRÉ Marie-Pierre, M PITOLLET Jean-Louis, M BAULEY Roland, Mme BAILLY Severine, M MASOYE Éric.

Étaient absents représentés : 2 délégués

M MENAUCOURT Thomas donne pouvoir à Madame CARMANTRAND Claude
M BUCHER Noël donne pouvoir à M DOILLON Marc

Étaient absents excusés : 1 délégué

M BERTIN Guy

Étaient absents non représentés, non suppléés : 28 délégués

M REGENT Gilles, M BORDOT Michel, Mme JAVELET Cindy, M BARTHELEMY Pascal, M SAVIN Thierry, M FENOL Gérard, M ROUGET Guillaume, M DUPLAIN Roland, M LAMBERT Philippe, M CHAUDOT Olivier, Mme GAUTHIER Claire, Mme SCHWOERER Sandrine, M DEMAILLE Christophe, Mme METRIS Gaele, M GOUX André, M CHEMINOT Didier, M BURNEY Gérard, M MILLERAND Jean-Jacques, M TISSERAND Franck, Mme BEAUMONT Isabelle, M LE BRAY Thierry, M ROGER Bernard, M BILQUEZ Raymond, M CHAUSSE Jean-Pierre, M NAJI Hicham, M SIMON Tony, Mme MIGNARD Evelyne, M MOLLE Philippe, M POULIN-LAGARDE Claude, M FAILLACE Jean-Carlo, M AWIGNANO Dominique, M LAURENT Franck, M HENNING Frederick, M HORCHOLLE Benoit, M ROBERT René, M MARCEL Dominique, M JEANNEY Christian, M STANTINA Patrice, M MEULE Maurice, M FRANCHEQUIN Yannick, M RACINE Philippe, M BAUDIER Adrien.

Monsieur PIERRE Nicolas a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17/07/2023

Le Comité Syndical approuve le compte rendu de la séance du Comité Syndical du 17/07/2023.

Votes : 49 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

VENTE REMORQUES

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise le Président à vendre les remorques, qui ne sont plus utilisées et mises à disposition gracieusement au SYTEVOM, au prix de 600€ TTC l'unité.

Votes : 49 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

PROJET IMMOBILIER GRAY

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve l'acquisition par le SICTOM du VAL de SAONE du bien immobilier « garage SPRECHER » pour un montant de 127 000 €, auquel s'ajoute les frais relatifs à cette acquisition,
- Approuve l'acquisition d'une partie comprise entre 1000 et 2000 m carrés du terrain attenant au garage SPRECHER, appartenant à la Communauté de communes du Val de Gray pour un montant de 9.91€ TTC le mètre carré,
- D'autoriser le Président à signer les actes relatifs à ces acquisitions,
- D'autoriser le Président à recourir à la consultation de maîtrise d'œuvre pour ce projet immobilier et à réaliser les demandes des subventions.

Votes : 49 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

PROJET IMMOBILIER POLE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve l'acquisition par le SICTOM du VAL de SAONE de la friche industrielle de COMBEAUFONTAINE, auquel s'ajoute les frais relatifs à cette acquisition,
- D'autoriser le Président à signer les actes relatifs à ces acquisitions,
- D'autoriser le Président à recourir à la consultation de maîtrise d'œuvre pour ce projet immobilier et à réaliser les demandes des subventions.

Votes : 49 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

ADHESION A LA MEDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Accepte que le SICTOM du Val de Saône adhère à la médiation préalable obligatoire,
- Autorise le Président à signer la convention.

Votes : 49 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CDG70 POUR LA PÉRIODE 2024 -2026

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au service de Médecine Préventive du CDG de Haute-Saône,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget ou précise que les crédits sont inscrits au budget,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion et ses éventuels avenants au service de Médecine de prévention géré par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, ou tout document utile afférent à ce dossier.

Votes : 49 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

MODIFICATION DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré propose :

- D'annuler et de remplacer les délibérations précédemment prises concernant la mise en œuvre du RIFSEEP pour tenir compte des difficultés de recrutement, de la pénibilité et de la technicité particulière du travail (travail de nuit/

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18/12/23



ID : 070-257001024-20231214-2023_12_CR-DE

en équipe/ nécessité du permis C) dans le RIFSEEP en permettant aux agents contractuels de droit public de bénéficier du régime indemnitaire sans condition d'ancienneté.

-De préciser que les agents de droit privé (CAE- CUI, apprentis...) ne peuvent pas percevoir le RIFSEEP qui est exclusif aux agents de droit public (stagiaires, titulaires, contractuels de droit public). Ils peuvent toutefois percevoir une gratification, si elle a été prévue préalablement dans la convention tripartite.

Votes : 49 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

EVOLUTION DES PRIX DE LA REGIE DE RECETTES

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Accepte de modifier les tarifs à compter du 01/11/2023 de la manière suivante :

Bacs de 240 litres de tri de 48€ à 50€

Bacs de 140 litres de tri de 36€ à 35€

Serrure pour bac de 35.70€ à 36€

Roue sans frein de bac de 660 litres de 28.50€ à 16€ (uniformisation avec roue bac OMr)

Roue avec frein de bac de 660 litres de 43.50€ à 18€ (uniformisation avec roue bac OMr)

Valide les grilles tarifaires en annexe

Votes : 49 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0